

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 février 2022 à 16 h 00

AUJOURD’HUI onze février deux mille vingt deux

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 04 février 2022, s’est réuni dans les Salons de l’Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Cécile LAPORTE à Julien BONY, Stanislas RENIÉ à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Arrivent pendant la présentation de la question n°1 :

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Alparslan COSKUN, Anna AUBOIS (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS), Nicaise JOSEPH

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET)

Quittent la séance pendant le débat de la question n°6 :

Dominique BRIAT (pouvoir donné à Marion CANALES), Anna AUBOIS (pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (pouvoir donné à Magali GALLAIS), Pierre SABATIER (pouvoir donné à Christophe BERTUCAT)

Rapport N° 13
ADHESION A L'ASCE (ASSOCIATION OF SIGNIFICANT CIMETERIES OF EUROPE)

La Ville de Clermont-Ferrand entend élaborer un Schéma Directeur du Funéraire pour piloter et gérer de manière durable et humaine les cimetières clermontois.

Six axes ont été déterminés pour assurer une transition des cimetières clermontois. L'axe culture et patrimoine comporte des actions pour faire des cimetières clermontois un lieu de vie et un lieu culturel, notamment via l'inscription du cimetière des Carmes dans la route européenne des cimetières remarquables, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Ce réseau de cimetières permet aux visiteurs de découvrir l'histoire locale, d'apprendre à connaître des personnalités importantes qui ont travaillé et laissé des traces dans les villes. Décrocher le label et inscrire un de nos cimetières dans cette route, c'est valoriser sa dimension multiculturelle et donner au patrimoine culturel local une visibilité et un rayonnement européens. Nous bénéficierons également d'échanges de connaissances sur le tourisme culturel et des cimetières avec d'autres professionnels de toute l'Europe.

La candidature pour obtenir le label "Cimetière remarquable d'Europe" est conditionnée à l'adhésion à L'Association des cimetières importants en Europe (ASCE).

Cette association, créée en 2001 et dont le siège est à Bologne (Italie) anime l'European Cemetery Route développée au sein de l'European Institute of Cultural Routes (Conseil de l'Europe). Elle regroupe 150 cimetières remarquables dont 4 en France (Paris, Lyon, Rennes et Rouen) et a vocation à :

- Promouvoir les cimetières des adhérents pour leur donner une attractivité à l'échelle européenne,
- Constituer un lieu-ressource en termes d'information et d'appui à la mise en œuvre de projets culturels et artistiques dans les cimetières labellisés

En conséquence, il vous est proposé :

1. d'adhérer à l'ASCE
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à effectuer toute démarche nécessaire à cette adhésion
3. de régler la cotisation correspondante de 150 euros pour l'année 2022.

La désignation du/de la représentant.e de la Commune pour siéger au sein de l'assemblée générale fera l'objet d'une délibération spécifique.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe aux finances et à l'Etat civil



Marion CANALES

